

JOURNÉE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

10 mai 2021

Préambule

Chaque année, à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, Nantes s'attache à mobiliser les citoyens en faveur de **la lutte pour les droits humains**.

Depuis plus de trente ans, Nantes, premier port négrier de France aux 18^e et 19^e siècles, a choisi de regarder et d'assumer son passé, en engageant un travail de reconnaissance collective. Celui-ci s'exprime à travers des actes symboliques forts.

En 2007, la Ville ouvre au public le nouveau musée d'Histoire de Nantes : à travers l'exposition permanente, sont évoquées les principales pages de l'histoire de la traite et de l'esclavage à Nantes et Outre-mer.

En 2012, la Ville inaugure le Mémorial de l'Abolition de l'esclavage, le monument le plus important d'Europe consacré à la mémoire de la traite atlantique et de l'esclavage. Cette œuvre artistique majeure inscrite au cœur même de la ville, sur le quai de la Fosse, offre un espace commémoratif et méditatif invitant le visiteur à se souvenir et à poursuivre la lutte pour la liberté.

Tout au long de l'année, acteurs institutionnels et associatifs œuvrent pour faire connaître l'histoire et la mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ainsi que leurs prolongements dans le monde contemporain, à travers des actions pédagogiques et des propositions culturelles.

Le 10 mai, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, est un temps fort de la programmation.

Celle-ci a pour but :

- de faire connaître, de transmettre l'histoire et la mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions comme partie intégrante de l'histoire de la France et du monde, en la replaçant dans l'histoire longue des relations entre la France, l'Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l'Océan Indien ainsi que leurs prolongements dans le monde contemporain,
- de rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire, dans toute leur richesse et leur variété,
- de mobiliser le plus grand nombre autour des valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité et l'engagement de la France contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d'esclavage,
- d'entreprendre des actions pédagogiques permettant d'expliquer des démarches mémorielles vers le public jeune.

L'année 2021 et en particulier le 10 mai 2021 seront célébrés le 20^{ème} anniversaire de l'adoption par le parlement de la loi reconnaissant les traites et des esclavages pratiqués à partir du 15^e siècle sur les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes en tant que crime contre l'humanité dite loi Taubira, du nom de la députée Christiane Taubira, rapporteuse de la loi à l'Assemblée.

Afin de construire la programmation culturelle autour du 10 mai 2021, la Ville lance un appel à projets auprès des acteurs associatifs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent faire acte de candidature les associations et toute autre personne morale de droit privé à but non lucratif, dont le siège social se trouve en France (hexagone et outre-mer) et qui disposent d'un numéro de SIRET.

NATURE DES PROJETS

Les projets peuvent être de nature éducative, artistique et culturelle, sociale et citoyenne.

Les projets retenus devront répondre obligatoirement aux critères suivants :

- projet en cohérence avec les objectifs de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions,
- projet incluant de la médiation pédagogique notamment vers les jeunes en particulier les 15-25 ans,
- projet programmés entre fin avril et fin mai 2021 (les projets pédagogiques doivent prévoir un temps de restitution prioritairement le 10 mai),
- projet autonome en terme techniques, logistiques et de sécurité (accueil de spectacles notamment),

Par ailleurs, seront retenus prioritairement les projets :

- avec une dimension numérique (en raison des incertitudes liées la crise sanitaire sur la mise en place de manifestations culturelles tant dans les établissements recevant du public que sur l'espace public).
- en lien avec le 20ème anniversaire de l'adoption de la Loi « Taubira » notamment,
- inscrits sur un territoire nantais (dans les quartiers prioritaires notamment),
- avec une participation des publics (dans la mesure du possible en raison de la crise sanitaire).

FINANCEMENT

L'appel à projets est doté d'un budget total de 18 000 €.

Le montant de l'aide financière est variable selon la nature du projet, son budget et le niveau des cofinancements. Son montant ne pourra pas cependant représenter plus de 50 % du coût total du projet, dans la limite d'un plafond de 4 000 €.

La subvention est destinée à couvrir exclusivement les frais de l'action proposée ; elle n'a pas vocation à couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

Son attribution est ponctuelle.

CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter :

- Dossier de demande de subvention type CERFA
- Présentation détaillée du projet (objectifs, intervenants, médiation, publics cibles, budget incluant obligatoirement d'autres aides institutionnelles ou privées)
- Présentation de la structure porteuse

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail **au plus tard le 1^{er} février à 18h** à l'adresse suivante : **DPARC.commemo@mairie-nantes.fr**

Un accusé réception sera envoyé par mail à la structure porteuse à réception du dossier de candidature.

PROCÉDURE DE SELECTION

Les projets lauréats seront choisis sur la base des critères suivants :

- respect des critères obligatoires et prioritaires définis ci-dessus
- qualité du projet
- public visé : le projet touche-t-il la jeunesse et/ou les QPV ?
- originalité, caractère innovant

Les dossiers seront instruits courant février par un **comité technique** composé :

- de la Direction du patrimoine et de l'archéologie,
- du Musée d'Histoire,
- de la Direction du développement culturel (saison des droits humains),
- de la Direction de l'éducation,
- de la Mission égalité,
- du Service solidarités et coopérations internationales.

Les dossiers seront arbitrés fin février en **comité de pilotage** composé comme suit :

- Olivier Chateau (adjoint au patrimoine),
- Allassane Guissé (adjoint à la coopération décentralisée),
- Mahaut Bertu (adjointe à l'égalité et à la lutte contre les discriminations),
- Pierre-Emmanuel Marais (adjoint aux relations internationales)
- Ghislaine Rodriguez (adjointe à l'éducation)

Les dossiers seront ensuite présentés au **conseil municipal du 4 avril 2021**.

Les versements des subventions seront effectués début mai 2021.

COMMUNICATION

Les projets retenus seront valorisés dans le cadre de la communication de la Ville : dépliants programme, agenda de la ville, mailings, réseaux sociaux, etc).

EVALUATION

Les porteurs de projet s'engagent à présenter un bilan de l'action dans un délai de deux mois après la réalisation de leur projet sur la base d'un modèle transmis par la Ville.